

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 18 SEP. 2008

Pour le Greffier,

Greffier

Réservé
au
Moniteur
belge



08154226

N° d'entreprise : 0451650509

Dénomination :

(en entier) : STASSIN DISTRIBUTION

Forme juridique : société anonyme

Siège : 5000 Namur, avenue Albert 1er, 34

Objet de l'acte : Transfert du siège social – réélection des administrateur – réunion du Conseil d'administration – administrateur-délégué et représentant permanent

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008

L'assemblée a décidé à l'unanimité de :

- Transférer le siège social à 5100 Namur (Naninne), Nationale 4, chaussée de Marche, 730, avec effet au 1 septembre 2008.
- Réélire les administrateurs en fonction :
 - o Monsieur COLLOT Bernard Victor Christian Ghislain, né à Namur, le 23 janvier 1961 (Registre National numéro 61.01.23 415-86), époux de Madame PIRE Nathalie, domicilié à 5170 Profondeville, ruelle Lucie, 6
 - o Madame PIRE Nathalie Thérèse Sophie, née à Namur, le 16 octobre 1965 (Registre National numéro 65.10.16 108-71), épouse de Monsieur COLLOT Bernard, domiciliée à 5170 Profondeville, ruelle Lucie, 6.
 - o Monsieur COLLOT Maurice Charles Marie Joseph Ghislain, né à Namur, le 23 octobre 1933 (Registre National numéro 33.10.23 197-70), époux de Madame BOREUX Marianne, domicilié à 5170 Profondeville, avenue Reine Astrid, 7
 - o Monsieur STASSIN Thierry Alexandre Louis Ghislain, né à Namur, le vingt-cinq juillet mil neuf cent soixante et un (Registre National numéro 61.07.25 133-59), époux de Madame NARCISSE Anne, domicilié à 5190 Spy, rue de Namur, 17

Leur mandat aura une durée de six ans et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Il sera exercé à titre non rémunéré.

Réunion du Conseil d'administration

Réuni en Conseil, le Conseil d'administration a décidé de nommer :

- Monsieur COLLOT Bernard en tant qu'administrateur-délégué,
- la désignant d'autre part « représentant permanent » de la société, ainsi que Madame PIRE Nathalie, chacun pouvant agir seul.

POUR EXTRAIT CONFORME.

(expédition)

(s) Bernard COLLOT, administrateur-délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/09/2008 - Annexes du Moniteur belge